

**ELECTIONS MUNICIPALES DES 9 ET 16 MARS 2008**

**Guy BONO**  
Député Européen  
Vice Président du Conseil Régional

ATTAC  
Maison de la Vie Associative  
Boulevard des Lices  
13200 ARLES

Saint-Martin de Crau, le 11 février 2008,

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 5 février 2008 me demandant de faire connaître ma position et mon engagement sur un certain nombre de sujets cruciaux pour l'ensemble des Saint-Martinois et je vous en remercie.

Tout d'abord, **concernant la question de la gestion de l'eau**, je souhaite porter à votre connaissance que, face au prix élevé du mètre cube d'eau et aux pertes de production, il est nécessaire de renégocier le contrat liant la commune de Saint-Martin de Crau à la S.P.D.E. Je m'engage ainsi à revoir par avenant le contrat avec la S.P.D.E. afin d'obtenir la baisse du prix du m<sup>3</sup> facturé aux usagers.

D'autre part, je m'engage également, en tant que futur maire et président de l'A.C.C.M, à lancer un scénario de remunicipalisation progressive des cinq communes constituant la communauté d'agglomération au fur et à mesure de l'échéance des contrats, dont Saint Martin de Crau pourrait faire l'objet en septembre 2012- *sous réserve que les autres maires donnent également leur aval à ce projet.*

Enfin, je m'engage à associer les représentants membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux aux travaux du prestataire que l'A.C.C.M a désigné pour expertiser et contrôler la gestion du service de l'eau.

**Au sujet des OGM**, à l'heure actuelle, aucun agriculteur de la commune de Saint-Martin de Crau ne pratique la culture d'OGM. Toutefois, je partage votre position et vous informe que je soutiendrai toutes actions tendant à protéger la santé des générations actuelles et futures. Il est inadmissible que les intérêts mercantiles des groupes chimiques et pharmaceutiques puissent venir mettre en danger la santé et le devenir de mes concitoyens. Aussi je me félicite de voir que la Haute Autorité sur les O.G.M ait "relevé un certain nombre de faits scientifiques nouveaux négatifs impactant notamment la flore et la faune", et qu'ainsi la clause de sauvegarde ait pu être mise en œuvre par le gouvernement français.

Sachez que je m'engage à appuyer localement ce mouvement de mise à l'index des OGM: leur culture en plein champ doit être totalement proscrite.

Enfin, **concernant le projet d'incinérateur de Fos**, sachez que depuis des années je condamne fermement tout projet visant à implanter sur le territoire de Fos un incinérateur et cela pour trois raisons.

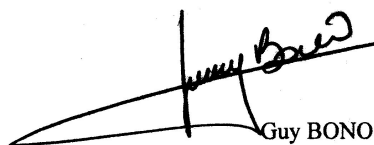
Tout d'abord, par voie référendaire, les habitants de Fos ont manifesté à plus de 97% leur opposition à l'installation d'un incinérateur - pour les déchets de la communauté urbaine de Marseille- sur leur territoire. Ainsi, la décision de l'Etat français d'accorder un permis de construire en vue de l'édification de cet incinérateur est un véritable déni de démocratie et une véritable provocation pour les habitants des communes concernées et les salariés de la zone industrielle de Fos.

D'autre part, j'ai soutenu une question écrite déposée auprès de la Commission européenne afin de savoir où en était l'instruction de la plainte déposée par l'intercommunalité Ouest Provence, le 28 avril 2006, pour non respect par la France de plusieurs dispositions du droit communautaire. En effet, j'estime qu'en autorisant l'implantation de l'incinérateur, sur le site de Fos-sur-Mer, la France viole plusieurs dispositions du droit communautaire, et notamment la convention d'Aarhus relative à l'information et la participation du public, la directive 85/337, le principe de planification, le principe de prise en compte de la pollution ambiante dans la zone d'implantation et enfin l'étude d'assistance au titre Natura 2000. Cette violation des règles communautaires est inacceptable.

Enfin, je propose que la solution du plan départemental soit adoptée. Ce plan privilégie la collecte, le tri, le recyclage et le traitement biologique des déchets, dans un souci de santé publique, de protection de l'environnement, de développement économique durable et d'aménagement équilibré du territoire. Cette solution est à mon sens la plus appropriée: elle concilie exigences environnementales, respect de la démocratie et conformité avec les directives communautaires.

Je vous remercie pour votre courrier qui m'a permis de vous exposer, sans complexe ni tabou, ma vision et mon engagement politique sur des sujets cruciaux pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mon réel soutien.



Guy BONO

Local de campagne Liste "Construisons l'Avenir"  
Rue des saules  
13 310 SAINT-MARTIN DE CRAU  
Tél : 0. 634. 840. 828